

# Compte -rendu conseil municipal

26 mars 2026

## Participation aux différents syndicats

La commune adhère à plusieurs syndicats.

### SIED

<b>Titulaire</b>	Chantal GUINET
<b>suppléant</b>	Lise LOMBERGER

### Syndicat de voirie

<b>Titulaires</b>	Pascal HEGO	Julien TOURNERET
<b>suppléants</b>	Emmanuel CHAUVELOT	Joseph AUBERT

### Syndicat scolaire

<b>Titulaires</b>	Charles MOREL	Chantal GUINET
<b>suppléants</b>	Aurélie BUVAT	Céline MEIER

### Communes forestières

<b>Titulaire</b>	Arnaud PELTRET
<b>suppléant</b>	Samuel BESANCENOT

### SICTOM

□

<b>Titulaire</b>	Emeline REVOY
<b>suppléants</b>	Arnaud PELTRET

### Garants ONF

<b>Titulaires</b>	Arnaud PELTRET	Samuel BESANCENOT	Charles MOREL
-------------------	-------------------	----------------------	------------------

## Participation aux différentes commissions au sein de notre commune

nous continuerons à travailler par commission.

Quand les commissions se réuniront, les conseillers seront tous informés et pourront y participer mais

si il ne sont pas inscrits au départ.

Des commissions nouvelles pourront être créées en fonction des besoins.

<b>Travaux salle des fêtes</b>	<b>Activités socio- culturelles</b>	<b>communication</b>
Samuel BESANCENOT Charles MOREL Arnaud PELTRET Pascal HEGO Emmanuel CHAUVELOT Joseph AUBERT Céline MEIER	Emeline REVOY Alexia BÜLHER Aurélie BUVAT Laëtitia BIGOTTE	Emeline REVOY Alexia BÜLHER Aurélie BUVAT Laëtitia BIGOTTE

<b>Voirie Sécurité</b>	<b>budget</b>	
Emmanuel CHAUVELOT Arnaud PELTRET Samuel BESANCENOT Pascal HEGO Julien TOURNERET Joseph AUBERT	Sylvie DESCHAMPS Céline MEIER Lise LOMBERGER	

**Le budget** (aucune délibération ne sera prise le 26)

### 1. les taux

Je proposerai de ne pas augmenter les taux.

Je joins deux dets :

- Les taux dans les communes qui nous entourent.
- Les recettes attendues en maintenant les taux.

### 2. résultats de 2025

	Dépenses	recettes
Fonctionnement	369 586.92	475 728.89
investissement	97 883.49	161 814.64

**Reste à réaliser** : 21 621.00€

Solde 2024 : 318 700.64€

Résultats : 467 152.76

Cf det en annexe

### 3.budget 2026

a. Investissement à prévoir

remboursement emprunt  
travaux forêt  
place de retournement  
chaudière Mr Juif  
feux récompense (2 ème tranche)  
compteurs logement  
compteur mairie  
plaque jardin du souvenir  
habitat 70

salle des fêtes

panneaux photovoltaïques boulangerie

b.

### **Subvention au titre des amendes de police pour la deuxième tranche des feux récompense**

Nous avons choisi de partager l'opération en deux en 2025.

La deuxième tranche est estimée à 17 467 €HT.

Le Maire propose de demander une subvention au titre des amendes de police pour la deuxième tranche.

Estimation : 4 366€(21%)

Nous avons une subvention de 21% accordée en 2024 par le département soit 3668€.

*Contre : 0*

*s'abstient : 0*

*Pour : 15*

### **Remboursement caution**

Une locataire demande qu'on lui rembourse 250€ sur sa caution.

Le Maire propose d'accepter car nous ne disposons pas d'état des lieux exploitable lors de son entrée dans le logement.

*Contre : 0*

*s'abstient : 0*

*Pour : 15*

### **Indemnité des élus**

La commune peut disposer de 4 adjoints.

**Calcul de l'enveloppe indemnitaire :**

45 133€= (1820.96X12)+ (485.04X4)

Le Maire rappelle qu'elle s'est engagée à limiter les indemnités aux alentours de 30 000€.

#### Indemnité du Maire

1. **Indemnité du maire** - Dans toutes les communes, l'indemnité du maire est, de droit, fixée à son taux maximum. Il peut soit toucher l'intégralité de l'indemnité prévue, soit faire adopter une délibération la fixant à un montant inférieur (loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019).

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire lorsqu'il en fait la demande,

#### **Décide que :**

L'indemnité de fonction du maire est fixée à **30** . % de l'indice brut terminal de la fonction publique et non à **44.3%**.

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

#### Indemnité adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### **Décide que :**

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à.. **8,5** de l'indice brut terminal de la fonction publique et non à 11.77%

- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à. **7,5** % de l'indice brut terminal de la fonction publique et non à 11.77%

- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à **7,5** % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

#### Indemnité conseiller avec délégation

Vu la délibération du conseil municipal en date 26/03/2026 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Mme. le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'allouer, avec effet au 21 mars une indemnité de fonction au(x) conseiller(s) municipaux délégués suivants

Madame Sylvie DESCHAMPS... conseillère municipal délégué au budget par arrêté municipal en date du 20 mars

Monsieur Arnaud PELTRET, conseiller municipal délégué à la forêt, à la salle des fêtes, à la communication avec la MFR.

Et ce au taux de **3,5** % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit un montant annuel de .

Cette indemnité sera versée mensuellement.